



La création d'un ponton promenade sur la mer et la mise en sens unique d'une partie de la corniche (pour faire de la place aux vélos) focalisent les critiques contre le projet. DOCUMENT DR

LA SEYNE Alors que tous les comités d'intérêt local ont émis des réserves sur le dossier, celui-ci était au cœur d'une réunion. Nathalie Bicais est venue répondre aux critiques.

La maire défend le projet de rénovation de la corniche

PAR MICHAËL GUILLOU / MGUILLOU@NICEMATIN.FR

OÙ EN EST LE PROJET de rénovation de la corniche ? Telle était la question centrale au menu, hier, de l'assemblée générale du Comité d'intérêt local (CIL) des Sablettes. « Le projet, explique Nathalie Bicais, a reçu un avis favorable de la commission de Site patrimonial remarquable (SPR) en mai 2024. Puis les observations des services de l'État et de l'architecte des Bâtiments de France ont été intégrées par le maître d'ouvrage. Le permis d'aménager a été déposé en octobre 2024. Le dossier est donc en cours d'instruction pour l'étude environnementale avant l'enquête publique qui devrait avoir lieu à l'automne ».

Dans la foulée, la maire insiste sur la nécessité du projet : « Depuis des années, il y a des trous à boucher à cause de l'érosion. La chaussée est dangereuse. Le parapet est en sursis du fait des coups de mer. Le projet est donc indispensable à la survie de cette voie ». Puis, face aux critiques exprimées (Var-matin du

lieu de promenade pour tous. Là où la corniche restera à double sens, un ponton promenade en bois sera créé sur la mer, et là où ce n'est pas possible, un sens unique de circulation automobile sera instauré ».

« Tout le monde est d'accord sur la nécessité de rénover la corniche, relance Daniel Gilles, président du CIL des Sablettes. Mais le sens unique crée une difficulté car les voies de délestage par les collines sont problématiques et sources de nuisances pour les riverains ». Nathalie Bicais répond que « l'élargissement de l'avenue Henri-Guillaume permettra d'absorber les flux de véhicules ».

Jean-Paul Raynard, chef de service de la police municipale, abonde : « Un constat fait sur le terrain permet de conclure que les Mandréens, pour aller à Six-Fours ou Sanary, passent majoritairement par l'avenue Renoir. Seuls les véhicules souhaitant rejoindre le centre de La Seyne passeront par les voies de

En fin de discussion, Stéphane Sacco (CIL des Mouissèques et candidat potentiel aux prochaines élections), interroge : « Quelle est la position de la commission de sécurité sur le passage des véhicules de secours sur la portion à sens unique ? Et comment sécuriser les piétons sur le ponton lors des largades ? » Nathalie Bicais étant partie, c'est Jo Minniti, adjoint en charge des mobilités, qui répond : « Pour les véhicules de secours, la question s'était posée sur l'avenue Pablo Neruda, or cela n'a pas généré de difficultés. Et lors des largades, personne ne se promène actuellement le long du muret ».

Florence Cyrulnik accusée de « faire de la politique »

14 février), Nathalie Bicais déclare : « On a l'impression d'un procès permanent alors que nous sommes dans la construction d'un projet d'ampleur pour les Seynois ».

« Le résultat est un point d'équilibre »

Un propos appuyé par Vincent Chéry, représentant de TPM (maître d'ouvrage). Il s'insurge contre « ceux qui remettent en cause des choix techniques faits par des ingénieurs compétents. Ces choix ont été faits avec une volonté de sauvegarder ce patrimoine en péril, faute de quoi le parapet bascule et la route disparaît. Au final, ajoute-t-il, le résultat est un point d'équilibre entre les attentes des Seynois et les contraintes administratives. Il permet la continuité des mobilités et l'aménagement d'un

délestage ».

La piste cyclable nécessaire au... financement du projet

Quant à ceux qui contestent la place donnée aux cyclistes (« au détriment des piétons »), la maire explique que « si nous avons un financement aussi important (40 millions), c'est parce que nous intégrons les enjeux portés par l'Etat avec une piste cyclable qui se prolonge sur toute la corniche. Toutefois, si dans le temps on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas, on pourra revoir les choses. Mais ce n'est pas parce que quelques riverains voient ce projet d'un mauvais œil qu'on va le mettre au panier. On ne peut pas se focaliser sur des épiphénomènes avancés par des gens qui font de la politique ».

Florence Cyrulnik, ancienne élue en charge du patrimoine, affirme que la commission Site patrimonial remarquable (SPR), dont elle est membre, « a certes rendu un avis favorable de principe, mais sur un document de travail très vague qui lui a été présenté et qui ne donnait que les grandes lignes du projet. Sans les parkings, le mobilier urbain, les abribus, et sans le ponton prévu devant l'institut Pacha qui brise la vue sur cet édifice remarquable ». Vincent Chéry (TPM) qualifie cette intervention de « discours de double jeu qu'il est difficile aujourd'hui d'assumer », ajoutant : « Le document qui a vous a été présenté n'a rien éludé ; on n'a jamais rien caché ». Nathalie Bicais lâche alors : « Mme Cyrulnik, on a compris que vous êtes partie en campagne électorale. »

